VILLAGE MONTANA

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE - HIVER

RÉSIDENCES ET CHALETS (Y COMPRIS LES APPARTEMENTS DE L'HOTEL SKI LODGE)

I. Réservation

Toute inscription doit être accompagnée d'un versement d'arrhes correspondant à 30 % du tarif du séjour (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables). Dès le paiement des arrhes, la réservation devient ferme et définitive, et entraîne l'acceptation des présentes conditions de location.

II. Règlement du solde

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant le jour d'arrivée, sans rappel de notre part (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables). Si les arrhes sont payées par carte de crédit, les modalités de règlement jointes en annexe s'appliquent. Les frais de virement bancaire sont à la charge du client.

Toute réservation effectuée moins d'un mois avant la date d'arrivée doit être réglée en totalité pour être confirmée.

III. Modifications et annulations

En cas d'annulation, nous le notifier par email : contact@village-montana.com, la date de réception déterminant la date d'annulation. Les clients n'ayant pas versé le solde 30 jours avant la date d'arrivée sont considérés comme ayant annulé leur séjour, sans qu'ils puissent se prévaloir de cette annulation.

Pour toute arrivée retardée ou départ anticipé, le séjour restera dû pour sa totalité.

Les frais d'annulation sont retenus conformément aux conditions d'annulation énumérées ci-dessous (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables).

- Jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue : **Remboursement** des sommes versées
- De 29 jours à 15 jours avant la date d'arrivée prévue : **facturation 50%** du montant total du séjour y compris prestations annexes.
- De 14 jours à 7 jours avant la date d'arrivée prévue : **facturation 75%** du montant total du séjour y compris prestations annexes.
- Moins de 7 jours avant la date d'arrivée prévue : **facturation 100%** du montant total du séjour y compris prestations annexes.
- Non présentation à l'arrivée, interruption de séjour, départ anticipé : **facturation 100%** du montant total du séjour y compris prestations annexes.

Il est rappelé au client, conformément à l'article L. 121-21-8 12° du Code de la consommation, qu'il ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la consommation. Les Conditions de Vente précisent les modalités d'annulation et/ou de modification de la réservation.

Information COVID-19

Remboursement ou report des sommes versées dans les cas suivants (sous réserve de justificatif) :

- Fermeture de la station et/ou remontées mécaniques ou de Village Montana
- Fermeture des frontières françaises ou celles de votre pays de provenance
- Quarantaine ou confinement de votre région et/ou pays
- Vous êtes personnel soignant ou médical et soumis à un réquisitionnement

Ces conditions s'appliquent pour toute annulation de votre séjour selon les causes décrites ci-dessus et intervenant jusqu'à la veille de votre arrivée dans nos établissements.

Si ces conditions surviennent durant votre séjour, les nuits non consommées seront remboursées.

IV. Assurance annulation

Une assurance annulation est proposée lors de la réservation (exception des offres non échangeables / non modifiables / non remboursables) et demeure facultative.

Pour en bénéficier, cette assurance doit être souscrite lors de la réservation et réglée au moment des arrhes. Elle prend effet dès le paiement de la prime et est non remboursable.

V. Offres non échangeables / non modifiables / non remboursables

Pour ces séjours, les conditions suivantes remplacent les conditions d'annulation et de modification prévues à **l'article III - Modifications et annulations.**

Compte tenu du tarif préférentiel consenti par VILLAGE MONTANA, la souscription à l'offre réservée n'est ni échangeable, ni remboursable, ni modifiable. Aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte. Quelle que soit la date à laquelle la réservation est annulée, nous retenons une indemnité égale à 100% du montant total de l'hébergement. La non-consommation de prestations optionnelles éventuellement réservées et facturées ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Les séjours « non échangeables, non modifiables, non remboursables » ne sont pas éligibles à l'assurance annulation.

Non présentation sur le lieu du séjour : si vous ne vous présentez pas sur le lieu de votre séjour, nous retenons une indemnité égale à 100% du montant total du séjour.

Conditions de paiement : paiement du montant total du séjour au moment de la réservation.

VI. Informations diverses

Sur les différents supports de communication sont présentées, à titre indicatif, une description générale ainsi que des photos de nos appartements ; toute demande relative à une orientation/situation spécifique ou à un type d'appartement est considérée comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Les informations sur les stations sont communiquées par les Offices de Tourisme et ne sauraient engager la responsabilité du VILLAGE MONTANA.

Les tarifs comprennent :

La location de l'appartement, la fourniture des draps et du linge de toilette, lits faits à l'arrivée, le changement des serviettes de toilette en milieu de séjour pour tout séjour de 7 nuits minimum* (sur demande préalable), le kit de nettoyage, les torchons*, la télévision par satellite et le téléphone avec ligne directe (hors communications), le wifi, l'eau, l'électricité et le chauffage, le ménage en fin de séjour (hors coin cuisine), 1 sac de bois déposé dans les appartements avec cheminée.

* sauf pour la Résidence Le Cheval Blanc, Val Thorens

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant varie selon les municipalités et la catégorie de l'établissement.
Elle est acquittée en totalité à la réservation.

VII. Accueil et remise des clefs

L'accueil se fait au VILLAGE MONTANA 24h/24. Le client s'engage à prendre connaissance des lieux à la date prévue et à verser la caution ce jour-même. Dans l'éventualité où ces conditions n'étaient pas remplies, le VILLAGE MONTANA serait en droit de refuser la remise des clefs et de relouer l'appartement dans les 24 heures.

Les logements sont disponibles le jour d'arrivée à partir de 17h00 ; ils doivent être impérativement libérés le jour de départ avant 10h00.

En cas de départ après 10h00, une majoration forfaitaire de 150€ sera facturée au client. En cas de perte de clefs, la somme de 25€ sera facturée au client.

VIII. Caution

Un dépôt de garantie de 500€ par appartement (en carte de crédit) devra être versé à la remise des clefs. Le ménage de fin de séjour est compris dans la location de l'appartement.

Toutefois, le client devra laisser l'appartement dans un état convenable, et respecter les consignes suivantes :

- Remettre le mobilier en place
- Vider complètement le réfrigérateur, laver et ranger la vaisselle
- Vider les poubelles et déposer les ordures dans les conteneurs prévus à cet effet

En cas de non-respect de ces consignes de nettoyage, le montant total de la caution pourra être retenu.

L'établissement détruira la caution sous 10 jours après le départ, après vérification de l'appartement et déduction faite des éventuelles dégradations, des sommes non réglées, des clefs non rendues, et si le règlement intérieur de la résidence a été respecté sous toutes ses formes, notamment au niveau du comportement de la clientèle dans les appartements et dans les parties communes du bâtiment.

En cas de tapage nocturne et après deux avertissements des responsables de la résidence restés infructueux, le VILLAGE MONTANA se réserve le droit de garder la caution du client et de faire procéder à l'expulsion du logement. Cette expulsion mettant un terme définitif au séjour des clients, sans aucun dédommagement.

IX. Etat des lieux, propreté et détérioration

Le client trouvera à son arrivée un inventaire détaillé des objets et du matériel contenus dans l'appartement. Toutes réclamations concernant l'inventaire, l'état des lieux et du matériel ou de la propreté de l'appartement devront être faites au VILLAGE MONTANA dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, le client sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'inventaire, de l'état des lieux et du matériel et la propreté de l'appartement.

Le client devra signaler à la réception du VILLAGE MONTANA toute détérioration ou casse survenue pendant son séjour. Aucun des objets installés dans un appartement ne doit être déplacé dans un autre. Tout objet transféré d'un appartement à l'autre sera considéré comme manquant et retenu comme tel sur le dépôt de garantie.

Le client sera responsable des objets contenus dans l'appartement (mobilier, ustensile, linge…) et sera tenu de rembourser les objets manquants ou détériorés, à leur prix, ou leur remise en état et leur nettoyage, notamment la literie. En cas de dégradations (murs, plafonds, peintures, matériels sanitaires ou autres), le client sera également tenu de rembourser le prix des réparations, suivant l'évaluation faite par le VILLAGE MONTANA.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera VILLAGE MONTANA à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et/ou sans aucun remboursement.

X. Occupation

Les lieux loués concernent la location et l'occupation des locaux à usage exclusif d'habitation de plaisance. Le client jouira bourgeoisement des lieux loués et du mobilier.

La location de l'appartement indiquée en annexe du présent document est effectuée pour un nombre de personnes maximum. Toute infraction à cet article entraînera une pénalité supplémentaire de 400€ par personne et par semaine. Le tout sans préjudice de tout autre dommage et intérêts.

Le VILLAGE MONTANA se réserve le droit de faire visiter l'appartement, notamment si celui-ci est en vente.

XI. Mineurs

Nous attirons votre attention sur le fait que nos résidences/chalets ne dépendent pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n°2002-883 en date du 3 mai 2002, et ne sont pas adaptés à assurer des séjours collectifs ou individuels hors du domicile familial de mineurs de moins de 18 ans, non accompagnés de leurs administrateurs légaux. VILLAGE MONTANA se réserve le droit de refuser l'accès à l'appartement, qui aurait été réservé en méconnaissance de cette prescription au profit de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux se présentant à l'accueil de la résidence/chalet, et de procéder à l'annulation immédiate du séjour. Dans les mêmes conditions, VILLAGE MONTANA pourra procéder à tout moment avant le début du séjour, à l'annulation de la réservation, s'il découvre que l'appartement est destiné à accueillir des mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs administrateurs légaux.

XII. Règlement intérieur

Afin de faciliter le séjour, un règlement intérieur est à la disposition du client dans chaque établissement ; il est nécessaire d'en prendre connaissance et de le respecter.

Il est formellement interdit de monter les skis, chaussures de ski, luges et tout matériel de ski dans les appartements ou sur les balcons.

Les oublis d'objets personnels à l'intérieur de l'appartement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité du VILLAGE MONTANA.

Les animaux sont interdits dans nos résidences (sauf accord préalable de VILLAGE MONTANA).

XIII. Force majeure et délogement

En cas d'événement exceptionnel ou d'impossibilité de mettre l'appartement réservé à disposition du client ou en cas de force majeure, VILLAGE MONTANA se réserve la possibilité de faire héberger totalement ou partiellement le client dans une résidence de catégorie équivalente ou supérieure, pour des prestations de même nature et sous réserve de l'accord préalable du client.

VILLAGE MONTANA ne peut être tenu responsable des perturbations extérieures qui viendraient interrompre ou empêcher le bon déroulement du séjour, notamment défaut d'enneigement, suppression d'activité, coupure eau/électricité, environnement bruyant, catastrophe naturelle, route fermée… Le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement de la part du VILLAGE MONTANA.

XIV. Respect de la vie privée

Les informations traitées sont destinées à VILLAGE MONTANA, à ses entités, partenaires et prestataires. Le client dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection.

Il dispose également d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification des données le concernant en écrivant à contact@village-montana.com.

VILLAGE MONTANA est notamment susceptible d'adresser par courrier électronique à ses clients, sa « newsletter » (lettre d'information), des offres promotionnelles, un questionnaire de satisfaction suite à son séjour, en mettant à la disposition du client un lien de désabonnement figurant au bas de chaque courrier électronique de prospection commerciale.

XV. Sécurité

Le client devra veiller à la fermeture des portes et fenêtres de l'appartement lorsqu'il s'absente et utiliser le coffre-fort pour tout objet de valeur.

De même, il ne devra laisser aucun objet ou matériel sur les balcons de l'appartement ou dans les parties communes des résidences (accueil, couloirs, garages, ...) et veiller à la fermeture des casiers à skis.

En cas de non-respect de ces consignes, la responsabilité du VILLAGE MONTANA ne pourra en aucun cas être retenue.

XVI. Litige

De convention expresse, tout litige sur l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort d'Albertville (Savoie) et régi par le droit français.